

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION I IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE

Nom du produit Activateur de sol
Fabricant Earth Alive Clean Technologies Inc.
1001, rue Lenoir, bureau B-338
Montréal QC H4C 2Z6 CANADA
No de téléphone +1 438 333-1680

Risque pour la santé	1
Risque d'incendie	1
Réactivité	0

Loi sur les engrais du Canada No. 2014052A

SECTION II IDENTIFICATION DES RISQUES

Apparence Poudre d'un brun clair à moyen
État physique Sec
Odeur Légère odeur de fermentation

Effets potentiels sur la santé

Principales voies d'exposition Contact avec les yeux et la peau, inhalation, ingestion

Effets aigus

- Yeux** Peut causer une légère irritation
- Peau** Un contact prolongé peut causer une légère irritation chez les individus sensibles
- Inhalation** Peut causer une irritation des voies respiratoires
- Ingestion** Peut causer une irritation gastrointestinale

Cancérogénicité: Non cancérigène

SECTION III COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients	No-CAS	Masse%
Cultures bactériennes viables	N/A	1-10%
Bicarbonate de sodium	144-55-8	<10%
Composés végétaux exclusifs dérivés de sources végétales naturelles	N/A	80-90%

SECTION IV PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste
Contact avec la peau Laver avec de l'eau et du savon
Inhalation Déplacer à l'air frais
Ingestion Rincer la bouche avec de l'eau et boire beaucoup d'eau par la suite

SECTION V MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Inflammabilité Oui si le produit est exposé à une flamme nue, à des températures très élevées ou si une importante quantité de poussière se propage dans l'atmosphère
Méthodes d'extinction Pulvérisation d'eau, mousse, dioxyde de carbone ou poudre sèche
Produits de combustion dangereux Dioxyde de soufre, oxydes de carbone, oxydes d'azote, NH₃ si combustion en milieu confiné et chaleur critique
Dangers spécifiques provenant de produits chimiques Non disponible
Point d'inflammabilité 207°C

SECTION VI DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Pour les petits déversements, nettoyer avec de l'eau. Pour les déversements importants, endiguer et récupérer le produit. Éliminer les résidus en accord avec les lois locales, provinciales/d'État et fédérales

SECTION VII MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manutention	Assurer une ventilation adéquate
Entreposage	Garder bien fermé et préféablement à la température ambiante de la pièce
Conditions d'entreposage	Dans un emballage intact - garder au sec et protéger du soleil. L'entreposage de longue durée à températures élevées (>45°C) peut réduire l'efficacité.

SECTION VIII EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE

Contrôle de l'exposition professionnelle

Contrôles d'ingénierie Non applicable

Équipement de protection individuel

Protection des voies respiratoires	Utiliser dans un endroit bien aéré
Protection des yeux	Lunettes de sécurité
Protection de la peau	Vêtements à manches longues recommandés afin d'éviter l'exposition prolongée
Protection des mains	Gants de protection recommandés afin d'éviter l'exposition prolongée
Autre équipement de protection	Non requis sauf si stipulé par l'employeur

SECTION IX CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	Poudre d'un brun clair à moyen
État physique	Sec
Odeur	Légère odeur de fermentation
pH @ 25°C	7.0 approximativement
Point d'ébullition	Non applicable
% Volatile (Wt%)	< 7% humidité, échauffement @ 105°C
Point d'inflammabilité	207°C
Densité	0.38 - 0.50 g/cc densité apparente
Point de congélation	Non applicable
Solubilité	100% miscible

SECTION X STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique	Stable lorsque entreposé selon les recommandations
Matières à éviter	Éviter le contact avec de puissants oxydants, des acides concentrés et l'acide nitrique
Produits de décomposition dangereux	Dioxyde de soufre, oxydes de carbone, oxydes d'azote

SECTION XI DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Aucune toxicité connue

SECTION XII DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Tous les ingrédients sont biodégradables et d'origine végétale

SECTION XIII CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Conformément à la législation municipale, provinciale/d'État et fédérale en vigueur

SECTION XIV TRANSPORT

Non réglementé par la Loi sur le transport des marchandises dangereuses (TDG)
Non réglementé par Transports Canada et le U.S. Department of Transportation (Hazmat)

SECTION XV INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

Loi canadienne sur les engrais No. 2014052A

Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) - Non régulé

List intérieure des substances (LIS) - Tous les ingrédients sont répertoriés

Toxic Substances Control Act (TSCA) - Aucun ingrédient répertorié

SECTION XVI INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Responsabilité

Les informations fournies sur cette fiche signalétique sont exactes au meilleur de notre connaissance, information et croyance, à la date de sa publication.

Les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet

et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou spécification de qualité. Les informations concernent uniquement la matière spécifique

et peuvent ne pas être valables pour la matière utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans des processus, sauf mention contraire dans le texte.

En outre, comme les conditions d'utilisation sont hors du contrôle d'Earth Alive Clean Technologies, il est de la responsabilité du

client de déterminer les conditions d'utilisation sécuritaire de ce produit.

Fin de la fiche de données de sécurité